RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

4 JOYS

Société par actions simplifiée

Au capital de 800 €,

Siège social : 43 Rue Raymond Poincaré

59136 WAVRIN

Procès-Verbal en date du 14 Avril 2025

AG EXTRAORDINAIRE DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Et de d'ouverture d'établissement complémentaire

Le quatorze avril deux mille vingt cinq,

Les associés de la société 4 JOYS (SAS) au capital de 800 (huit cent) €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 43 Rue Raymond Poincaré à Wavrin (59136), siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Mr BITTNER Olivier (200 parts/800)
- Mr CHRISTEN Yoan (200 parts/800)
- Mr SELOSSE Steven (200 parts/800)
- Mr SPUND Jeremy (200 parts/800)

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Mr SELOSSE Steven, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification/Réduction/Extension de l'objet social
- Modifications corrélatives des statuts
- Modification du régime de TVA
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social

de « Elaboration et vente de boisson »

à « Fabrication de bières et Limonades ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 600 parts/800.

Mr BITTNER ayant voté contre.

2ÈME RÉSOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

JS OB
SS YC

Article 2 - Objet

La Société a pour objet, en France et dans tous les pays :

Fabrication de Bières et Limonades.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La Société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelle que forme que ce soient les opérations entrant dans son objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 600 parts/800.

Mr BITTNER ayant voté contre.

L'assemblée donne pouvoir à Mr SELOSSE Steven, Président, afin d'effectuer les démarches auprès des services compétents.

3ÈME RÉSOLUTION

Ouverture d'un établissement complémentaire pour la saison estivale 2025 aux étangs d'Herlies, chemin du bois Chombart.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 600 parts/800.

Mr BITTNER ayant voté contre.

4ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité 800 parts/800.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 5 originaux, à Wavrin
Le 14 Avril 2025

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

Mr BITTNER Olivier

[redacted]

Mr CHRISTEN Yoan

[redacted]